

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 2016

OBJET :

**Autorisations budgétaires par anticipation
en section d'investissement**

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 6

EXPOSE DES MOTIFS

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif de l'exercice 2017 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au mois de mars prochain. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite des crédits suivants :

Chap.	Libellé	Budget primitif 2016 (hors RAR)	Autorisations 2017
20	Immobilisations incorporelles	18.433,00 €	4.600,00 €
204	Subventions d'équipement	29.500,00 €	7.300,00 €
21	Immobilisations corporelles	251.747,16 €	62.900,00 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2017, lors de son adoption.

DELIBERATION

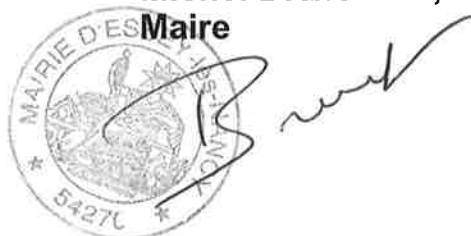
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 5 abstentions (M. LEINSTER, POUVOIR DE M. RIFF, MME MATHIEU, M. CLOMES, MME PAGELOT) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 08 décembre 2016.

Pour Extrait

Michel BREUILLE,

Maire



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	25 Novembre 2016
- Convocation distribuée les :	25 Novembre 2016
- Affichage du compte-rendu le :	09 Décembre 2016
- Affichage du procès-verbal le :	10 Février 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints
- M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à MME DOLATA
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. DI TOMMASO à MME DEVOUGE
- M. GONCALVES à MME SAGET
- M. RIIFF à M. LEINSTER

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME CADET

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

